

AVIS DE CONCERTATION

PRÉALABLE

REAMENAGEMENT DU FRONT DE MER DES ISSAMBRES COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Par délibération en date du 10 avril 2025, le Conseil Municipal de Roquebrune-sur-Argens a validé les modalités de la concertation publique relative au réaménagement du Front de mer des Issambres – Commune de Roquebrune-sur-Argens.

La concertation prévue aux articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'Urbanisme et L.121-15-1 du Code de l'Environnement, se déroulera sur la commune de Roquebrune-sur-Argens, aux dates suivantes :

Du lundi 26 mai 2025 au mardi 17 juin 2025

Mairie Annexe des Issambres – Salle de réunion

et en Mairie centrale du Village – Salle Jean Moulin (aux horaires habituels d'ouverture)

avec une réunion publique le lundi 2 juin 2025 à 18h30

Salle Robert Manuel – Les Issambres

La commune de Roquebrune-sur-Argens attend de cette phase de concertation qu'elle permette de présenter au public les attendus du projet envisagé ainsi que les études préliminaires déjà réalisées et de recueillir les remarques et avis des habitants, des associations locales et de toutes les autres personnes concernées aux fins de l'enrichir et de le faire évoluer, tout en poursuivant les études et procédures réglementaires afférentes.

Cette requalification du Front de mer représentera un linéaire d'environ 1 500 mètres le long du littoral.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Requalifier l'espace public correspondant à la promenade du Front de mer des Issambres afin de pouvoir élargir et végétaliser les trottoirs et terrasses et mettre à niveau les réseaux, le revêtement, l'éclairage et le mobilier urbain
- Assurer une continuité et une harmonie d'itinéraire entre l'entrée Est de San Peïre et le Pont de la Garonnette
- Améliorer le cadre de vie, favoriser les modes de circulations douces et organiser le stationnement
- Redynamiser l'attractivité commerciale et touristique

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :

- Des panneaux comportant les documents explicatifs et un registre papier destiné aux observations seront mis à la disposition du public du lundi 26 mai 2025 au mardi 17 juin 2025 inclus – Salle Jean Moulin en mairie centrale et en mairie annexe des Issambres aux horaires habituels d'ouverture.
- Une réunion publique sera organisée Salle Robert Manuel aux Issambres, le lundi 2 juin 2025 à 18h30.

Une information du public précisant les dates de début et de fin de la concertation publique et la date de la réunion publique, est également réalisée par voie de presse, sur le site Internet de la Ville de Roquebrune-sur-Argens <https://www.roquebrune.com/> et par affichage dans chacune des mairies annexes.

Au terme de la concertation, la commune de Roquebrune-sur-Argens procèdera à une synthèse de l'ensemble des avis recueillis, avant de dresser un bilan de concertation qui sera soumis à l'approbation des élus.